



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU**

**19 JANVIER 2015 A 18 H 30 / MAISON DE LA CODECOM**

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS Yolande STOCKER, Annaïck YVON (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN, Delphine LECHAUDEL (COUSANCES les FORGES), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Alain ROMBI (MONTPLONNE), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Assistaient : Dominique DUPUIS et Philippe VUILLAUME (BAZINCOURT sur SAULX), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Jean-Louis CANOVA (ANCERVILLE, pouvoir à A. MATTIONI), Martine JOSEPH (ANCERVILLE, excusée), Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS, non suppléé), André HOPFNER (HAIRONVILLE, pouvoir à J. LEMAIRE), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-suppléé)

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 13 Janvier 2015



**ORDRE DU JOUR**

**GYMNASES INTERCOMMUNAUX**

ANCERVILLE : Travaux de réhabilitation du sol sportif : lancement du marché et demandes de subventions

HAIRONVILLE : procédure pour le choix d'un maître d'œuvre et demandes de subventions

**MAISON DE SANTE**

Demande de modification de bail par le Docteur Heuillon

## **BUDGET R.E.O.M.**

*Décision modificative*

### **DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18 h 45.

#### **1 – GYMNASES INTERCOMMUNALES :**

##### **ANCERVILLE :**

Suite aux affaissements constatés sur le terrain de sports, Jacky LEMAIRE informe les élus que les travaux de remise en état ont été réceptionnés le 9 Décembre dernier : remblais de la zone de lancer, pose d'un drain autour du gymnase.

Il précise que le raccordement des puits perdus au réseau communal n'a pu être réalisé car l'apport d'eau claire à la station d'épuration aurait posé problème. Seul le drain a été raccordé et un bassin chargé de collecter les puits perdus a été réalisé, ce qui a entraîné une plus-value de 3 955 € HT.

Le coût total des travaux réalisés est de 38 204 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les travaux effectués et autorisent le Président à régler la totalité des travaux.

Le bureau d'études A2C Sports a présenté les conclusions de son étude et propose deux solutions de remise en état du sol intérieur :

- Suppression du sol existant et repose d'un nouveau revêtement : 101 400 € HT
- Suppression du sol existant et repose d'un nouveau revêtement surélevé de quelques centimètres pour permettre une aération : 124 700 € HT

Il propose aux élus de leur faire visiter plusieurs gymnases ayant opté pour la seconde solution pour leur permettre de faire leur choix.

Après débat, les membres du Conseil Communautaire, à l'exception de D. CLAQUIN qui vote contre "pour l'humour" (*sic*), optent pour la seconde solution, autorisent le Président à signer la mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage avec A2C Sports, à lancer la procédure de consultation en vue de la réalisation des travaux et à présenter les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires, notamment la D.E.T.R. pour laquelle une demande de préfinancement de l'opération sera sollicitée de façon à pouvoir faire exécuter les travaux durant le prochain été.

##### **HAIRONVILLE :**

Jacky LEMAIRE rappelle aux élus que les travaux ont été estimés entre 2 500 000 et 2 600 000 € HT et le taux moyen de rémunération de la maîtrise d'œuvre oscille entre 8 et 10 % en fonction de la négociation et de la complexité du bâtiment. Il propose de lancer la procédure de sélection d'un maître d'œuvre et informe des différentes possibilités qui s'offrent à la CODECOM :

- la procédure M.A.P.A. : coût peu élevé (1 000 à 1 500 €), la CODECOM est libre du choix du maître d'œuvre mais la procédure est juridiquement fragile et le risque d'avenants important
- le concours d'architectes offre une sécurité administrative par contre, le coût de la procédure est lourd (30 à 40 000 €), il convient de mettre en place un règlement et un jury de concours et il faut impérativement rémunérer les architectes non retenus jusqu'à l'A.P.S.

- le marché négocié en procédure formalisée : sécurité administrative et juridique, échanges directs avec les candidats, coût moins élevé (2 000 à 2 500 €), jury obligatoire, fragilité juridique au niveau d'un candidat ou de l'ordre des architectes.

Dominique GRANDPIERRE pose la question sur le seuil des 20 000 habitants pour les CODECOM et a peur que la CODECOM ne s'engage sur de tels projets avant de connaître les décisions qui seront prises au niveau national sur ces seuils.

Jacky LEMAIRE l'informe que le Sénat a demandé dernièrement un abaissement à 13 000 habitants pour les départements ruraux.

Si nous restons à 20 000 habitants, la solution pourrait être de travailler avec BAR le DUC. Jacky LEMAIRE indique que BAR a des soucis avec ses gymnases et que ceci pourrait l'intéresser. Angelico MATTIONI rétorque que si nous prenons cette voie, il faudrait partager les créneaux avec les associations sportives de BAR, ce qui ne sera pas sans poser problèmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins 2 abstentions (*D. GRANDPIERRE et P. MALAIZE*) décide le lancement de la sélection d'un maître d'œuvre par un marché négocié en procédure formalisée conformément aux articles 22, 24, 35 et article 74 du C.M.P. (dérogation du point III-4<sup>o-a</sup>).

## **2 – MAISONS DE SANTE :**

### **ANCERVILLE**

Jacky LEMAIRE informe le Conseil d'une demande du Docteur Heuillon qui souhaiterait que soit précisée dans son bail locatif une mention lui permettant de faire valoir ses droits à la retraite tout en continuant à exercer.

Cette disposition n'est pas explicitement prévue par les textes de loi mais ceci lui permettrait de se soustraire à l'obligation de reconduction triennale du bail.

Les membres du Bureau se sont prononcés favorablement à cette demande et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'établir un avenant au contrat de bail du Docteur Heuillon en précisant la mention citée ci-dessus et autorise le Président à signer l'avenant.

### **LISLE EN RIGAUT**

Le Président fait part aux élus d'un problème récurrent sur la chaudière de la Maison de Santé qui l'empêche de fonctionner. L'entreprise A.D.R., attributaire du lot chauffage, est intervenue à plusieurs reprises, en vain. Il signale qu'il a fait parvenir un courrier exigeant de l'entreprise le remplacement de la chaudière.

Au niveau du lot Etanchéité, Jacky LEMAIRE rappelle que l'attributaire du lot (*MOSELLE ETANCHEITE*) a déposé le bilan, ce qui a obligé la CODECOM à rechercher une autre entreprise pour terminer le travail le plus important qu'il restait à exécuter. Par contre, les travaux sur la terrasse n'ont pas été réalisés (*reprise + pose de caillebotis bois*). Il a fait établir un devis par l'entreprise MEUSE ETANCHE qui a terminé les travaux de MOSELLE ETANCHEITE. Les travaux se montent à 24 831 € HT et, par rapport au marché initial, nous aurions une plus-value de 4 583 € HT.

Jacky LEMAIRE explique combien il est difficile de retrouver une entreprise dans ce cas de figure et qu'il ne trouve pas d'autre prestataire afin de le mettre en concurrence.

Daniel CLAQUIN lui conseille de prendre l'attache de l'architecte pour vérifier les assurances de MOSELLE ETANCHEITE, dans le cas où la prime a été réglée, la compagnie d'assurances pourrait absorber la plus-value.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, dans la mesure où la compagnie d'assurances de l'entreprise ne pourrait pas prendre en charge la dépense, accepte le devis et charge le Président de contacter le cabinet d'architectes PIERRON.

## **3 – BUDGET R.E.O.M. – Décision modificative :**

Jacky LEMAIRE rappelle aux élus que toutes les cotisations sociales sont payées sur le Budget Général et qu'en fin d'année, les charges de personnel affecté au Budget R.E.O.M. sont transférées du Budget Général sur ce budget. Il apparaît nécessaire de provisionner le chapitre 64 afin de finaliser les écritures et il propose aux élus de provisionner sur les dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire donne son accord et autorise le Président à procéder au virement suivant en section de Fonctionnement sur le Budget R.E.O.M. :

Chapitre 022 : - 3 000

Chapitre 64-Article 6453 : + 3 000

#### **4 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU LE 13 JANVIER 2015 :**

##### **Demandes de subvention au ravalement de façades :**

Deux dossiers ont été présentés et acceptés :

Nom - Prénom	Commune	Montant des travaux	Montant de la subvention
CUNY Laurent	LAVINCOURT	5 247.46 € TTC	457.50 €
GUITIENNE François	ANCERVILLE	10 676.00 € TTC	457.50 €

##### **Encaissement de chèques :**

Suite à l'annulation de la cérémonie des vœux, Jacky LEMAIRE informe les élus qu'une partie des petits fours prévus a été congelée et servie à l'inauguration du pôle des services de Cousances et que l'autre partie a été rachetée par Francis THIRION et Bernard HENRIONNET pour leurs vœux municipaux.

Ces derniers ont remis chacun un chèque de 55.25 € que les membres du Bureau ont accepté d'encaisser.

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES :**

Angelico MATTIONI demande la parole car il souhaite apporter quelques commentaires sur la compétence scolaire, Jacky LEMAIRE l'invite à s'exprimer.

En son nom et au nom d'autres conseillers municipaux, il tient à dire qu'il n'a pas apprécié les termes relatant la position d'ANCERVILLE dans le bulletin intercommunal et ne comprend pas pourquoi la CODECOM redemande un vote des communes. Il regrette également que le cabinet LB Collectivités n'ait pas été au bout de la démarche et fait une étude plus approfondie notamment sur le projet de COUSANCES les FORGES.

Le Président lui répond que ces projets ne peuvent pas encore être pris en compte dans une projection de budget de fonctionnement ou d'investissement car pour être lancés, ils auront besoin du vote du Conseil Communautaire (*si celui-ci en a la compétence*). Avant ces votes éventuels, chaque délégué aura à sa connaissance les impacts financiers sur les budgets de fonctionnement et d'investissement du scolaire, comme cela a toujours été le cas avec les autres projets intercommunaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 19 h 30.

Pour le Président,  
Le Directeur,

Thierry HUSSON

Prochain Conseil Communautaire prévu le 16 Mars 2015 à 20 h 30



